



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-102**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130342-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON ET
LE MUSEE GRANET EXPOSITION "PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE PEINTURE"**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSEE GRANET EXPOSITION "PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE
PEINTURE"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de partenariat, le musée Granet souhaite nouer un partenariat avec le international de piano de la Roque d'Anthéron. Il s'agit d'un accord sur la billetterie, permettant lors d'un achat d'un billet d'entrée auprès de l'une des deux structures, de bénéficier d'un billet au tarif réduit auprès de l'autre structure pendant l'exposition d'été « Picasso – Picabia, histoire de peinture » au musée Granet du 9 juin au 23 septembre 2018.

Il a pour objet d'inciter le public d'une structure à se rendre sur l'autre en bénéficiant du tarif réduit.

Dans l'accord à conclure, outre le tarif réduit, les deux parties s'engagent à promouvoir cette offre sur leurs supports d'informations respectifs et aussi, auprès de la presse, des partenaires touristiques, CE et associations. Le présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord, pour une période couvrant la durée de l'édition 2018 du Festival de Piano de la Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet « Picasso – Picabia, histoire de peinture » .

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'accord de partenariat à conclure entre le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et le musée Granet / Ville d'Aix en Provence;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que

l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

DL.2018-102 - PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSEE GRANET EXPOSITION "PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE
PEINTURE"-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON
--

Entre les soussignés :

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes

Ci-après dénommée la «**Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet**» d'une part,

ET

L'association Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron

Adresse : Parc du Château de Florans - 13640 La Roque d'Anthéron

Représentée par M. Jean Pierre ONORATINI en sa qualité de président

Siret : 348 026 048 000 28

Ci-après dénommée le « **Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron** », d'autre part

Ci-après dénommées ensemble les « **PARTIES** »

ARTICLE 1 OBJET

Le présent accord a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les deux institutions. Il porte essentiellement sur la billetterie et propose pour l'achat d'un billet dans une structure, de bénéficier d'un tarif réduit dans l'autre structure.

ARTICLE 2 VALORISATION DU PARTENARIAT

Pour valoriser cet important partenariat le musée Granet / Ville d'Aix-en-Provence devra mentionner ce partenariat de billetterie sur les documents de communication édités pour l'exposition estivale « Picasso Picabia, histoire de peinture » du 9 juin au 23 septembre 2018 :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil

Newsletter > présence de l'offre dans 3 news

Relais Facebook, Twitter et Instagram du musée Granet

Mise à disposition d'une 1/2 page - 3e de couv du programme semestriel de la saison juin à dec 2018

Reprise du visuel du partenariat sur 4 à 5 affiches 2m2 mise à disposition par le musée Granet (fin de l'affichage au plus tard le 31 juillet 2018).

Mention dans le dépliant d'été versions anglaise et française

Flyer spécifique diffusé par les hôtesses de billetterie

Le Festival de Piano de La Roque d'Anthéron, de la même manière, devra valoriser ce partenariat de billetterie sur les supports de communication édités pour la 38e édition du Festival :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil
Newsletter > présence de l'offre dans 3 news
Relais Facebook, Twitter et Instagram
Mise à disposition d' 1/2 page quadri dans la brochure programme
Mise à disposition par le Festival d' 1/8 de page dans La Provence (toutes éditions) annonçant le partenariat commun – parution entre le 20 juillet et le 28 juillet 2018
Mention dans le dépliant programme
Flyer spécifique diffusé par les hôtesses de billetterie

ARTICLE 3 DUREE

La présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord pour une période couvrant la durée de l'édition 2018 du Festival de Piano de La Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet «Picasso Picabia, histoire de peinture », du 9 juin au 23 septembre 2018.

ARTICLE 4 RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après mise en demeure restée sans réponse dans un délai d'un mois.

ARTICLE 5 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les deux parties rechercheront avant tout une solution amiable et dans ce but désigneront un arbitre commun.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou constatation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation sera portée devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 janvier 2018
En trois exemplaires originaux

POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

L'Adjoint au Maire déléguée aux musées
Marie Pierre SICARD-DESNUELLE

**POUR LE FESTIVAL DE PIANO
DE LA ROQUE D'ANTHERON**

Le Président
Jean Pierre ONORATINI

